

---

## AVIS PUBLIC

---

### CONSULTATION ÉCRITE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2021 :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2021-0275	4054, chemin Champagne	Vc-970	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'agrandissement du bâtiment principal dérogatoire existant par le prolongement du mur empiétant dans la marge sur une longueur de 10,67 mètres au lieu de 5,69 mètres ;</li><li>• La superficie au sol du bâtiment principal projeté par rapport à la superficie du terrain existant de 9,7% au lieu d'un rapport espace bâti/terrain minimal de 8%</li></ul>
2.	2021-0287	11, impasse des Cerfs	Va-805	<ul style="list-style-type: none"><li>• La construction d'un garage attenant projeté ayant une superficie de 118,09 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés.</li></ul>
3.	2021-0284	649, rue Beaugard	Ha-614	L'aménagement d'une aire de stationnement projetée : <ul style="list-style-type: none"><li>• Située à une distance de 0,4 mètre de limite de propriété avant au lieu d'une distance minimale de 1 mètre</li><li>• Dont l'accès se situe à une distance de 5,3 mètres de l'accès d'un terrain adjacent au lieu d'une distance minimale de 8 mètres</li></ul>
4.	2021-0288	8, rue Saint-Jacques	Ha-103	L'aménagement d'une aire de stationnement projetée : <ul style="list-style-type: none"><li>• Dont l'accès se situe à une distance de 1,5 mètre de l'accès d'un terrain adjacent au lieu d'une distance minimale de 8 mètres</li></ul>

#### **Consultation écrite**

2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.

#### **Modalité pour la consultation écrite**

3. La consultation écrite se fera du 26 novembre au 13 décembre 2021.
4. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, **au plus tard le 13 décembre 2021, à 23 h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
a/s Service juridique et du greffe  
50, rue Saint-Joseph  
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

\*\*\* Attention aux délais postaux applicables \*\*\*

- Par courriel à l'adresse suivante : [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca)

5. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 novembre 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière